

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU**

Séance du : 16 décembre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/12/251

<p>Date Convocation 01/12/2025</p> <p>Date Affichage 09/12/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">16</td> </tr> <tr> <td>- procurations</td> <td style="text-align: right;">04</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">07</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 16 Décembre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 16</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Patrice BERNARD,</p> <p><u>PROCURATIONS 4</u> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Patrice BERNARD,</p> <p><u>ABSENTS 7</u> : Valérie AURIAUX, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : AVENANT N°4

Rapporteur : Carole CHARUAU

La commune de l'Île d'Yeu a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à SAUR par un contrat d'affermage visé le 11 décembre 2015. Le contrat a déjà fait l'objet de 3 avenants signés respectivement le 16 novembre 2017, le 22 juillet 2019 et le 9 janvier 2023.

Aujourd'hui le contexte actuel (modification de la filière de traitement des boues, du périmètre du contrat, évolution des obligations réglementaires...) nous contraint à réaliser un quatrième avenant. Il est prévu d'y inscrire des éléments sans incidence financière :

- Convention de facturation et recouvrement de la redevance assainissement de Vendée Eau : avenant 1
 - Intégration de 3 bennes à boue
 - Intégration de 3 postes de refoulement
- et des éléments avec incidence financière pour les usagers de l'assainissement collectif :
- Modification de la filière de traitement des boues avec abaissement de la norme de rejet de phosphore total à 1 ml/L
 - Il a été demandé au délégataire de répercuter l'incidence financière à 100% sur l'abonnement

- Tarif actualisé en valeur 2026 : 72.700 € HT/an (soit 57.62 € en valeur 2015) à compter du 1^{er} Janvier 2026

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics (en format CAO) du 2 décembre 2025,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (19 POUR, 1 CONTRE : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU) :

- ◆ **APPROUVE** l'avenant n°4 au contrat pour la délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif ci annexé
- ◆ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU